

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Melun, le 25 SEP. 2006

LE PRÉFET

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre nouvelle lettre du 19 septembre par laquelle vous déplorez ma décision de fermeture de la Collégiale de Champeaux.

Si je ne conteste pas que les églises ont une destination culturelle, à titre principal, leur propriétaire est en général la commune. Par conséquent, il appartient au Maire de faire effectuer les travaux de la première phase de restauration puisque les crédits lui ont été délégués en juin 2005. Les crédits pour la seconde phase le seront en 2007. C'est ce que j'ai indiqué au Maire dans un courrier dont il peut être intéressant que vous preniez connaissance. Je vous l'adresse en pièce jointe.

Pour le reste, il ne m'appartient pas de disserte sur la réalisation ou non du festival. C'est votre responsabilité. Malheureusement, comme je vous l'ai déjà dit, l'Etat ne peut apporter de soutien financier à votre association. Les affaires de sécurité, comme vous le savez, n'entraînent pas d'indemnisation financière ; la commune ou d'autres collectivités territoriales pouvant être sollicitées par vos soins si vous le souhaitez.

Je crois que la solution la plus sage serait que, comme je le lui ai conseillé, le Maire prenne contact avec l'Architecte en chef des Monuments Historiques pour faire réaliser les premiers travaux le plus vite possible, ce qui permettrait sans doute la réouverture totale ou partielle de la Collégiale dans des délais raisonnables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jacques BARTHÉLEMY

Monsieur Michel VAUTHRIN  
Président de l'Association Guillaume  
de Champeaux  
Association Guillaume de Champeaux  
1 rue des Champarts  
77720 CHAMPEAUX